

Diagonales : No smoking

28-10-2010

Un lecteur du New York Times rapporte que le départ de son avion a été longuement retardé parce qu'un des cendriers du cockpit avait disparu. Or la réglementation internationale de la navigation aérienne est formelle : les cendriers du poste de pilotage font partie des pièces dont l'état de marche doit être vérifié préalablement au décollage.

Anachronique et absurde ? Ce n'est pas sûr. Plutôt démocratique et logique. Le fait qu'il soit désormais interdit d'y fumer ne garantit pas à 100% que personne ne s'en grillera une petite dans le cockpit. Ainsi va la liberté humaine. Et si d'aventure cela se produisait, un cendrier défaillant pourrait provoquer une catastrophe !

Jean-Jacques
Salomon

jjsalomon@oomark.com